

undefined - lundi 28 avril 2025

Pays-Haut Val d'Alzette

**BOULANGE****Cadastre : qui est le propriétaire de ce terrain ?**

*Le terrain adossé aux grilles de l'école maternelle de Boulange, pourrait être incorporé dans le domaine communal, si aucun propriétaire ne se manifeste.*

Adossé aux grilles de l'école maternelle, située au 101 rue de Beuvillers à Boulange (57665), le terrain d'une superficie de 3ha 51 a 02 ca, au lieu-dit Moure-Champ, inscrit au livre foncier en section cadastrale n°12 est en recherche de son propriétaire.

À l'issue d'un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article 2, de l'arrêté municipal et en l'absence de toute manifestation du propriétaire ou d'un ayant-droit, la surface sera définitivement réputée sans maître.

La commune de Boulange pourra alors, par délibération du conseil municipal, décider de l'incorporation du bien dans son domaine privé communal. Cette incorporation sera constatée par un nouvel arrêté municipal.